RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00208
Numéro SIREN : 387 899 883
Nom ou dénomination : DEVLYX

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2016 sous le numéro de dépôt 1325

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS

314819

Dénomination : DEVLYX
Adresse : quartier Eyriac 07170 Lussas -FRANCE-

n° de gestion : 1995B00208
n° d'identification : 387 899 883

n° de dépôt : A2016/001325
Date du dépôt : 10/05/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 28/05/2015

314819

Greffe du Tribunal de Commerce d'Aubenas - Mairie Annexe 10 rue Georges Couderc
07200 AUBENAS
Tél . 04 75 89 21 80 - Fax : 04 75 89 21 81

SOCIÉTÉ « DEVLYX »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €uros
Siège social : Quartier Eyriac
07170 LUSSAS
RCS AUBENAS 387 899 883 (1995B00208)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Du Vingt Huit Mai 2015

L'An Deux Mille Quinze,
Le Vingt Huit Mai,
À 9 Heures,
Au siège social.

Les associés de la Société par Actions Simplifiée susvisée se sont réunis au siège social sur convocation de Monsieur Joël JOLLY, Représentant permanent de la SAS « 2JH INVESTMENT », Présidente de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Joël JOLLY prend la Présidence de l'Assemblée.

Madame Ingrid NOUVEAU est désignée comme Secrétaire.

Monsieur Jacques DAIREAUX, Actionnaire, est absent et excusé.
Un pouvoir a été conféré à Monsieur Joël JOLLY afin de le représenter.

Le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que les actionnaires, représentant 500 actions sur les 500 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

PREMIÈRE DÉCISION

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 Mai 2015, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, la résolution relative au renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes a été omise.

Aussi, les mandats de la Société AXE EXPERTISE, Commissaire Aux Comptes titulaire, et de la Société L N A LEGUIDE NAIM ET ASSOCIÉS, Commissaire Aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat de la Société AXE EXPERTISE, sise 610 Rue du Grand Gigognan – Le Forum de Courtine – 84000 AVIGNON, en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire,

- de renouveler le mandat de la Société L N A LEGUIDE NAIM ET ASSOCIÉS, sise 21 Rue Clément Marot – 75008 PARIS, en qualité de Commissaire Aux Comptes Suppléant,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 Heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président,
La Société 2JH INVESTMENT,
Représentée par Monsieur Joël JOLLY

La Secrétaire,
Ingrid NOUVEAU